CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E37552** **VALABLE JUSQU'AU** **18/04/2027**

ÉDITÉ LE 11/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/01/1977

Raison sociale : ETABLISSEMENTS ORMANCEY

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 20/03/2015

Capital : 144 000

21 RUE D'ARCIS
10500 BRIENNE-LE-CHATEAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BRIENNE LE CHATEAU 309159465

Siret : 309 159 465 00017

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4400545

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 110008259F-MCE-001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 110008259F-MCE-001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 03 25 92 83 73 **Fax :**

Portable : 06 63 97 98 88

Responsabilité légale :
MATHIEU ERIC GÉRANT

Site Internet : http://ormancey.batiment.fr

E-mail : accueil@ormancey-batiment.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 225 783 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
	Cette entreprise est qualifiée, consultez le certificat RGE		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/03/2026 15:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E37552** **VALABLE JUSQU'AU** **18/04/2027**

ÉDITÉ LE **11/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/01/1977
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 20/03/2015
Capital : 144 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BRIENNE LE CHATEAU 309159465

Siret : **309 159 465 00017**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 4400545
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 110008259F-MCE-001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 110008259F-MCE-001
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **ETABLISSEMENTS ORMANCEY**

21 RUE D'ARCIS
10500 BRIENNE-LE-CHATEAU

Téléphone : 03 25 92 83 73 **Fax :**
Portable : 06 63 97 98 88

Site Internet : http://ormancey.batiment.fr
E-mail : accueil@ormancey-batiment.fr

Responsabilité légale :
MATHIEU ERIC GÉRANT

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Couvreur,Électricien,Plâtrier / Plaquiste,Plombier,Serrurier métallier)	19/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	03/03/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/03/2026 15:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.